



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2009 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 2 novembre 2009

Affichage : 2 novembre 2009

Présents : M. AUBRY P., Mme BINET I., M. DELMOTTE L., Mme ESSERT S., Mlle GERARD A., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., LEMAIRE R., MARTIN R., PARIS A., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., Mlle SOTH S., M. TAILLARD. J.P.

Absents : Mlle PEREIRA S., représentée par Mlle GERARD A.

Absent représenté : M. SARRAZIN P., représenté par M. TAILLARD J.P. à partir de 20h30

Secrétaire de séance : M. MARTIN R.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. EQUIPEMENTS PUBLICS

I.1 – Dégradation de l’abri bus rue des Combots

L’abri de bus a été dégradé dans le cadre d’un incendie volontaire. La Gendarmerie a été invitée à procéder à une enquête. Observant que la franchise de la police d’assurance est d’environ 1.800 €uros, décision est prise, à l’unanimité, de ne pas solliciter l’assurance et d’acquérir un matériel neuf d’environ 2.200 €uros qui sera installé par les employés communaux.

I.2 – Cambriolage des vestiaires du foot

La porte principale du bâtiment ainsi que la cloison d’accès au bureau ont été largement dégradées, tandis qu’un ordinateur et une imprimante appartenant au club de foot ont disparu.

Sachant que ce bâtiment est très ancien, qu’il est aujourd’hui impossible d’acquérir des pièces détachées d’origine, la réparation du bâtiment a été réalisée avec des moyens de fortune par les employés communaux.

I.3 – Création d’une base d’accueil et d’un circuit canoë-kayak : validation définitive du projet

Lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2009, décision avait été prise de préparer un projet concernant la création d’un circuit de canoë-kayak, associé à un parcours éco payayeur sur la rivière et sur le canal.

Ce projet réalisé avec l'appui du Comité Régional de canoë-kayak et de l'association Profession Sport 25 a déjà reçu le soutien de la C.A.G.B. ; ainsi le bureau de la Communauté a d'ores et déjà donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'investissement de 49.000 €uros, sachant que d'autres subventions restent en attente d'attribution : Etat, Conseil Général du Doubs et Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet et son plan de financement dans l'objectif d'une mise en service des équipements avant l'été 2010.

II. ECOLE DU VILLAGE

II.1 – Bilan de la rencontre avec l'Inspecteur de l'Education Nationale et la Directrice d'école

L'Inspecteur, Monsieur Grosjean, a confirmé avoir visité plusieurs fois les locaux de l'école (ancien et nouveau bâtiments). Il a confirmé, qu'au sens de l'éducation nationale, ces équipements étaient parfaitement conformes aux attentes et que toute situation, par laquelle un enseignant viendrait à polémiquer sur les ressources mises à disposition par la Commune avec les parents, n'était pas compatible avec la déontologie du fonctionnaire d'Etat en mission à l'école du village.

Ainsi, toutes les alertes ou requêtes émanant d'un enseignant doivent cheminer via un rapport circonstancié par l'intermédiaire de la Directrice à destination du Maire, sauf en situation d'urgence extrême.

Rappel a été fait de la mise en place de nouveaux systèmes de contrôle d'accès et d'alarmes. Ainsi, il a été confirmé que tout enseignant peut accéder, avec son badge, dans les locaux de l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 7h30 et 18h30 et qu'il doit absolument quitter les locaux au plus tard à 19h30. De la même façon, l'accès le mercredi est permis entre 7h30 et 12h00, sachant que le départ de l'enseignant peut se différer jusqu'à 12h30.

L'Inspecteur a déclaré qu'il découvrait de tels systèmes d'accès. Il a été rappelé que la demande d'accès aux locaux le samedi ne pouvait recevoir de réponse favorable puisque le Ministère a supprimé la scolarité du samedi et que la Commune a le souci de moduler au plus juste les dépenses d'énergie, d'éclairage et de chauffage, aux heures d'inoccupation de l'école.

II.2 – Réorganisation des moyens informatiques de l'école en relation avec l'évolution des méthodes pédagogiques

Précédemment, voici environ une dizaine d'années, le choix pédagogique effectué dans le groupe scolaire était concrétisé ainsi pour le choix des équipements informatiques : à des horaires prédéfinis, une demi-classe ou une classe se transportait dans une salle exclusivement dédiée à l'informatique, équipée de 17 postes installés en réseau, bénéficiant de logiciels pédagogiques et interconnectés dans le système « ordi-classe » élaboré en partenariat avec la C.A.G.B. et financé par la Commune.

A l'occasion de cette rencontre, l'Inspecteur a confirmé l'apparition de méthodes pédagogiques nouvelles et uniformes sur l'ensemble du territoire que l'on pourrait résumer ainsi : dorénavant, chaque classe du « cycle supérieur » devrait être équipée de trois ordinateurs permettant, simultanément, à tel enfant de réaliser un exercice sur support papier ou sur ordinateur, sachant que l'ancienne salle de travaux pratiques d'informatique ne répond plus aux besoins pédagogiques.

En conséquence, la proposition suivante a été faite à l'Inspecteur et à la Directrice ; elle a reçu son aval et consiste à :

- Renforcer le câblage réseau du bâtiment pour distribuer un nombre suffisant de prises dans les salles de classe du « primaire ».
- Renforcer le réseau électrique dans chaque classe nécessitant la mise en place de 8 prises de courant par classe.
- Acquérir des Hubs et des mobiliers dédiés à cet usage.

Décision est prise de préparer cette opération de transfert des équipements depuis la salle informatique vers chacune des classes, sachant qu'actuellement cette salle est équipée de 17 ordinateurs très récents ; ils seront répartis ainsi :

- CM2 3 ordinateurs
- CM1/CM2 3 ordinateurs
- CM1 3 ordinateurs
- CE2 3 ordinateurs
- CE1 3 ordinateurs
- CP 2 ordinateurs

Naturellement, cette politique pédagogique ne s'applique pas aux classes de maternelle.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et une abstention décide de faire chiffrer le coût des travaux et des achats, dans la perspective d'un chantier terminé au plus tard, à la fin des vacances de Pâques.

II.3 – Compléments de travaux à l'école : alerte incendie et blocs de sécurité dans les sous-sols ; panneaux séparateurs dans les blocs sanitaires en maternelle

Bien que les sous-sols de la nouvelle école ne constituent pas des locaux d'accès public, le « contrôle sécurité » suggère de mettre en place des blocs d'éclairage de secours et des sirènes d'alerte incendie dans ces locaux, pour un montant évalué à 790 €uros H.T.

En complément, il paraît souhaitable de mettre en place des panneaux séparateurs dans les blocs sanitaires de maternelle pour un montant d'environ 1.000 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour ces deux dépenses.

II.4 – Demande de participation financière aux activités et sorties organisées par l'école

La Directrice de l'école a transmis en date du 30 octobre 2009 une liste de 6 projets que les enseignants envisagent de réaliser au cours de l'année scolaire 2009/2010. Le montant cumulé de ces projets est très supérieur à 4.000 €uros.

Malheureusement, contrairement aux consignes qui ont été transmises à l'équipe pédagogique, ces projets, présentés trop tardivement ne permettent pas aux élus de se prononcer avant la date du conseil d'école du 10 novembre 2009.

Par ailleurs, ces projets ne font pas apparaître, explicitement, les cofinancements envisagés.

En conséquence, le Conseil Municipal rappelle qu'il est susceptible de mettre à disposition de l'école, au titre des « classes découvertes », une subvention annuelle, antérieurement définie à environ 1.560 €uros, pour autant que le projet pédagogique s'inscrive dans des perspectives validées par la municipalité.

Le conseil rappelle que pour les années civiles 2008 et 2009, l'intégralité de ces subventions a été attribuée à l'école, 2008 : classe découverte dans le Haut Doubs, 2009 : classe découverte en Auvergne. En conséquence, c'est donc à l'occasion du prochain conseil municipal qu'une réponse précise pourra être faite à l'équipe pédagogique, au titre de l'année civile 2010, sur la base d'un projet de budget, assorti de son cofinancement.

II.5 – Recrutement CAE à l'école en date du 5/11/2009

Le Maire informe le conseil que conformément aux décisions prises lors de la précédente réunion, une personne a été recrutée pour assurer une mission d'encadrement en cantine-garderie et ATSEM maternelle, au titre d'un contrat CAE à partir du 05/11/2009, pour une période de 6 mois éventuellement renouvelable.

III. PERSONNELS ET EQUIPE MUNICIPALE

III.1 – Démission d'une conseillère municipale en date du 5 octobre 2009

Le conseil est invité à prendre acte de la démission de Corinne LECHEVALIER en date du 05/10/2009.

III.2 – Recrutement d'un personnel pour la bibliothèque municipale

Depuis que la bibliothèque municipale a été installée dans les nouveaux locaux de la Mairie, au cours de l'année 2005 ; le nombre d'usagers a évolué très rapidement, tandis que le choix documentaire s'est largement enrichi.

Il faut rappeler que le fonctionnement de la bibliothèque municipale d'Avanne-Aveney a toujours été, jusque là, assuré par un ensemble de bénévoles. Prenant acte des activités complémentaires, liées aux mouvements de livres, assurés avec le service du bibliobus et le rôle de « bibliothèque relais » assuré au bénéfice du centre J. Weinman, il apparaît que la charge de travail du « responsable » de la bibliothèque n'est plus réellement compatible avec une activité bénévole.

A l'image des situations observées dans d'autres communes, il est nécessaire que la charge de « responsable » soit déléguée à un personnel rémunéré, tandis que la charge complémentaire reste assurée par des bénévoles.

Afin d'expérimenter une telle formule, décision est prise, par 15 voix pour et une abstention, de recruter, dans le cadre d'un contrat CAE, établi sur la base de 20/35^{ème} du temps plein, une personne qualifiée pour assurer cette mission de « responsable » de bibliothèque (contrat de 12 mois), sachant que cette mission pourrait être déléguée, assez naturellement, à l'une des bénévoles expérimentées en activité depuis plusieurs années à la bibliothèque communale et actuellement en situation de recherche d'emploi.

III.3 – Cérémonie d'inauguration des réalisations communales récentes le 5/12/2009 à 11h00

Décision a été prise d'inaugurer, dans le cadre d'une brève cérémonie, les réalisations communales les plus récentes : aménagement de la rue René Paillard, création du terrain de foot stabilisé et construction d'une extension à l'école, pour lesquelles de nombreuses subventions ont été attribuées à la commune.

Cette cérémonie, ouverte au public, sera organisée le 5 décembre 2009 à 11h00 en Mairie.

IV. URBANISME ET SECURITE

IV.1 – Plan de sauvegarde communal : choix du prestataire en charge de son élaboration

La réglementation impose à toutes les communes l'élaboration du « plan communal de sauvegarde ». Ce document a pour objectif de faire l'inventaire de tous les risques, propre à un territoire communal, concernant aussi bien les inondations, glissements de terrains, incendies, canicules, transports, risques industriels ou autres...

En parallèle, ce document doit définir toutes les mesures à prendre et les moyens à mettre en œuvre en situation de crise, associées à ces risques.

Une consultation auprès des prestataires spécialisés a été publiée le 27 octobre 2009 sur le site de l'agglomération.

Trois offres ont été réceptionnées en Mairie (Sociétés Teol, Socotec et Europ Préventis) ; le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'offre la mieux disante de la Société Europ Préventis pour un montant de 3.990 €uros H.T.

IV.2 – Plan de continuité d'activité grippe H1N1 : information

Le document récapitulatif le plan de continuité d'activité élaboré à l'occasion du risque de pandémie grippale a été diffusé à tous les personnels communaux et aux instances en relation avec la Commune.

IV.3 – Révision du P.L.U. communal : état d'avancement de la procédure et perspectives

A l'occasion de la révision du P.L.U. en 2002, la commune avait réservé un espace « NDL » destiné à l'accueil d'un nouveau plateau sportif jouxtant un terrain apte à accueillir une salle polyvalente pour le village.

Suite à un recours devant le Tribunal Administratif, le projet communal avait été validé, tandis qu'en procédure d'appel, l'aménagement projeté du secteur « NDL » et du voisinage proche a été remis en cause.

- I. Lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2009 décision a été prise d'engager une procédure de « révision simplifiée » du P.L.U. dans le secteur NDL et son voisinage.

Préalablement un levé topographique des lieux avait été réalisé par un géomètre, complété par une mission d'étude engagée le 17 avril 2009 par le cabinet « Sciences et Environnement », tandis que le 5 septembre le Conseil Municipal avait mandaté ce cabinet pour un complément d'étude.

Les études, concernant « l'hydrologie » du secteur et les « zones humides », en regard de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, font apparaître que l'ensemble du périmètre foncier, objet du recours devant la cour d'appel administrative, est classifié ainsi :

- a) « La quasi-totalité des terrains prospectés (périmètre d'étude) relève de la définition d'une zone humide suivant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 et suivant les caractères pédologiques et phytosociologiques ».
- b) « Au plan hydrologique ce secteur est caractérisé par un sol peu perméable où l'infiltration est limitée et où l'écoulement des eaux de ruissellement est ralenti par la végétation et la nature du sol superficiel assorti de débit de ruissellement important ».

II. A l'appui de ce constat, il convient :

- D'admettre objectivement que les secteurs évoqués « Aige du Muguet » et « Pré Gaudichot » sont inappropriés à tout aménagement de quelque nature qu'il soit.
- De préparer une démarche destinée à localiser sur un autre secteur du P.L.U. la zone d'accueil de la future « salle polyvalente » communale.

Considérant que si la procédure de « révision simplifiée » est susceptible d'autoriser une mise à jour de cette nature du P.L.U, elle ne peut être réalisée dans les délais compatibles avec la date butoir du 31/12/2009. Dans ces conditions, décision est prise, à l'unanimité, sur la base des conseils transmis par les juristes, de préparer cette mise à jour du P.L.U. dans le cadre d'une procédure plus longue de « modification » ou « révision » du P.L.U.

V. DIVERS

V.1 – Dispense de redevance d'assainissement d'un particulier suite à incident sur canalisation en aval du compteur

Faisant suite à une rupture de canalisation en aval du compteur de M. Arbey-Gindre une surconsommation a été observée.

Conformément aux règles établies antérieurement, décision est prise, à l'unanimité, de dispenser cet abonné des frais d'assainissement liés au volume d'eau dispersé dans le sol à l'occasion de cette fuite, soit une ristourne d'environ 191 € en relation avec une fuite estimée à 132 m³.

V.2 – Convention pour prestation de capture de chiens errants ou dangereux sur la voie publique

Dès qu'un chien erre sur la voie publique, sa capture relève de la responsabilité du Maire.

Observant que les employés communaux ne sont ni qualifiés ni équipés pour assurer la capture de ces animaux, il est nécessaire de déléguer une telle prestation à un prestataire susceptible d'assurer une permanence d'intervention sur sollicitation de la commune.

Un seul prestataire a été identifié pour une intervention sur le périmètre de la commune : la société « Chez Balzac » pour une participation annuelle établie à hauteur de 1 €uros par habitant et prise en charge par la Commune (coût d'intervention 85 €uros, gardiennage 5 €uros par jour, indépendamment des frais de vétérinaire et d'euthanasie).

Choix est fait de reporter la décision ultérieurement en attente d'une nouvelle proposition de la société « Chez Balzac », établie dans le cadre d'une mutualisation avec les communes proches.

V.3 – Mises aux normes électriques du système de commande des cloches et du remontage automatique des poids de l'horloge historique

L'horloge historique installée dans le clocher de l'église au moment de sa construction a fait l'objet, au cours du 20^{ème} siècle, de nombreux aménagements électriques :

- Mise en place d'un moteur permettant d'assurer la remontée des poids qui animent le mouvement.
- Mise en place d'une commande électrique pour activer la sonnerie de l'horloge.
- Mise en place de divers capteurs pour coordonner les activités du mécanisme.

Observant que la maintenance de cet ensemble est assurée par un personnel bénévole, il était absolument indispensable que tous ces équipements, installés voilà plusieurs dizaines d'années, fassent l'objet d'une remise aux normes électriques, afin de garantir la sécurité de tous les intervenants sur l'horloge.

Pour information : Devis de la société Prêtre à hauteur de 640 €uros H.T.

V.4 – Pose et dépose des éclairages de fin d'année sur la voirie communale

Par continuité avec les années précédentes, la pose et la dépose des motifs d'éclairage de Noël fixés sur des mats d'éclairage et sur les traversées de rue vont être confiées à un prestataire qualifié.

Décision est prise, à l'unanimité, de déléguer cette mission à la société SPIE qui assure l'entretien de l'éclairage public communal pour un montant de 1.024 €uros H.T.

V.5 – Acquisition d'une « cravate tricolore » destinée au drapeau des Anciens Combattants d'Avanne-Aveney-Rancenay

L'Association des Anciens Combattants d'Avanne-Aveney-Rancenay sollicite l'acquisition par la commune d'une cravate tricolore destinée à orner le drapeau de l'Association pour un montant de 49 €uros.

Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

V.6 – Démission d'un Adjoint

Le Conseil est invité à prendre connaissance du courrier par lequel le Préfet entérine la démission de Dominique Nuninger en date du 3 novembre 2009.

V.7 – Stage de loisirs de la « Toussaint »

Le Maire informe que 14 enfants ont participé à ce stage qui comportait de nombreuses activités sur 4 jours. Au vu du succès observé, le Conseil Municipal décide que cette opération pourra être réalisée à nouveau l'an prochain pour les congés de printemps et de Toussaint.

V.8 – Salle des jeunes

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition d'un nouveau jeu au prix de 90 €uros H.T.

V.9 – Repas des « aînés »

Le Conseil entérine la date du 16 janvier 2010 pour le repas des « aînés » qui se déroulera à « La Belle Epoque » sur la commune de Pouilly Français.

La séance est close à 21h30.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.